

Res
HJ13
A29c
1974
Nov.

Budget

... en bref

le 18 novembre 1974



Finances Finance

HJ13
A255
Nov. 1974

**Extrait du discours du budget
le 18 novembre 1974**

«Nous avons, au Canada, deux grands défis économiques à relever: combattre une inflation persistante et bien enracinée, tout en maintenant un niveau satisfaisant de production et d'emploi. Pour atteindre ce but, nous disposerons d'une faible marge de manoeuvre, car il faudra éviter à la fois d'aggraver l'inflation et de nous exposer à une récession. Simultanément, nous ne devons épargner aucun effort raisonnable pour protéger les Canadiens les plus vulnérables aux ravages de ces deux fléaux. Voilà les objectifs de ce budget.»

**John N. Turner
Ministre des Finances**

L'ORIENTATION DU BUDGET

Le gouvernement doit adopter une politique économique prudente pour faire face simultanément à l'inflation et au ralentissement de la croissance. Etant donné ces circonstances:

Il faut tenter de soutenir la demande au moyen d'allègements fiscaux plutôt que par le biais des dépenses. Les réductions d'impôt contribueront directement et indirectement à faire baisser les prix et les coûts et accroîtront le salaire net des Canadiens.

La croissance des dépenses du gouvernement doit être freinée.

Il faut porter une attention particulière aux points faibles de l'économie.

Il convient de soutenir les investissements du secteur privé, qui devraient constituer un élément moteur de l'économie au cours de la période à venir. On contribuera aussi, de cette façon, à améliorer l'offre, si importante dans la lutte contre l'inflation.

Il faut veiller constamment à aider ceux de notre société qui sont les plus vulnérables aux effets de l'inflation.

Comme le problème porte maintenant davantage sur la poussée des coûts et sur des modifications structurelles du prix de l'alimentation et de l'énergie, plutôt que sur une demande excessive, nous devons redoubler d'efforts pour réaliser un consensus national afin de modérer l'accroissement des prix et des revenus.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'activité économique au Canada est fermement soutenue par les dépenses de consommation et les investissements. Les revenus réels des Canadiens et le nombre d'emplois continuent de progresser. Le chômage est plus faible qu'il y a un an.

Des signes de ralentissement se sont toutefois manifestés depuis le début de l'été. Le fléchissement économique à l'étranger a nuï à nos exportations, la construction domiciliaire a régressé et les arrêts de travail ont entraîné un important manque à produire. Les récoltes décevantes dans nombre de pays, le prix élevé des produits de base et la montée des coûts au Canada ont eu pour effet de retarder le répit qu'on attendait dans le cours de l'inflation.

La principale menace qui pèse sur la croissance de la production et de l'emploi au Canada nous vient de l'étranger. Les énormes déséquilibres qu'a entraînés dans les balances des paiements une hausse du quadruple des prix internationaux du pétrole exercent de graves tensions dans l'ensemble du système mondial.

Les pénuries, le prix élevé des produits alimentaires et des engrais, et le vif renchérissement de l'énergie ont mis de nombreux pays en voie de développement au bord de la catastrophe.

La solution de ces problèmes dépend dans une large mesure de la coopération internationale; par l'action, les conseils et les initiatives, lorsque l'occasion lui en sera donnée, le Canada fera tout son possible pour aider à résoudre ces questions.

Grâce aux mesures prévues dans ce budget, et à condition qu'il ne se produise aucune perturbation imprévue à l'étranger ou au Canada, la croissance de notre économie devrait être d'environ 4 pour cent en 1975.

On prévoit pour 1975 la création d'à peu près 250,000 nouveaux emplois, qui s'ajouteront aux quelque 870,000 créés au Canada ces deux dernières années.

La réduction du taux d'inflation au cours des prochaines années exigera un effort soutenu de tous les secteurs de notre société. Notre objectif pour l'an prochain est de faire diminuer ce taux en dessous de 10 pour cent.

LA SITUATION FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

Les besoins financiers du gouvernement, abstraction faite des opérations sur devises, s'élèveront au total à \$1 milliard pour l'année financière 1974-75, ce qui représente une réduction de 50 pour cent par rapport aux prévisions présentées en mai. Cette réduction est due à l'effet de l'inflation sur les recettes et les dépenses publiques.

Pour mettre le gouvernement en mesure de faire face aux dangers présentés par une économie affaiblie et les incertitudes à l'étranger, les besoins financiers progresseront régulièrement pour atteindre \$3 milliards en 1975-76.

L'ensemble des dépenses fédérales — composé des dépenses budgétaires, des prestations de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, ainsi que des prêts, avances et apports de capitaux — augmentera de 15 pour cent en 1975-76 comparativement à 25 pour cent en 1974-75.

D'après les estimations actuelles, on enregistrera un excédent de \$250 millions en 1975, en terme de comptabilité nationale, et un déficit de \$1.5 milliard en 1975-76. Cette variation de \$1.75 milliard devrait contribuer largement à soutenir l'économie.

MESURES BUDGETAIRES

Ce budget reprend pour l'essentiel les mesures proposées en mai dernier, mais en les complétant et les élargissant du fait de l'évolution économique enregistrée, depuis, au Canada et à l'étranger. Les propositions concernant l'imposition du secteur des ressources sont assouplies.

Pour modifier les propositions concernant l'imposition du secteur des ressources

« . . . j'estime que ces différentes modifications aboutissent à un niveau juste et convenable d'impôt fédéral à l'égard des entreprises qui mettent en valeur nos ressources naturelles. . . . nous désirons qu'elles soient en assez bonne posture financièrement pour assurer les approvisionnements dont le Canada aura besoin au cours des années à venir. »

Pour contribuer à résoudre les questions d'imposition dans le secteur des ressources, le gouvernement fédéral modifie les propositions du 6 mai de façon à:

Accroître l'abattement spécial relatif aux bénéfiques pétroliers après 1974, de sorte que le taux d'impôt fédéral, de 30 pour cent en 1974, passe à 28 pour cent en 1975 et à 25 pour cent à partir de 1976.

Rétablir à 100 pour cent le taux d'amortissement des frais d'exploration, au lieu de le réduire à 30 pour cent comme prévu en mai.

Le gouvernement présente de nouveau les autres propositions faites le 6 mai concernant les ressources, à savoir:

Un taux de base national de 50 pour cent, auquel s'appliqueront les abattements et stimulants.

Un abattement de 15 points sur les bénéfices de production minière, ce qui portera à 25 points le total des dégrèvements.

Instauration de l'épuisement gagné, au taux de 25 pour cent des bénéfices de production au lieu de 33 1/3 pour cent.

Suppression de la déductibilité des redevances, impôts et paiements de même genre revenant aux gouvernements, dans le calcul du revenu imposable.

Abaissement à 30 pour cent du taux d'amortissement des dépenses d'aménagement.

Pour rajuster le système de péréquation

«Je crois au principe de la péréquation et je tiens à préserver la viabilité et la crédibilité de cette formule.»

On propose de modifier ce programme fédéral de paiements aux provinces pour ainsi protéger la formule de base, voir à ce que les besoins provinciaux soient comblés, et pour éviter d'imposer aux contribuables canadiens des frais supplémentaires d'environ \$2 milliards annuellement.

- toutes les recettes que les provinces tiraient du pétrole et du gaz avant la crise mondiale du pétrole continuent d'être incluses dans la formule;
- le tiers des recettes supplémentaires tirées du pétrole et du gaz et dues aux variations d'impôt et de prix qu'a provoquées la crise, serait assujetti à la péréquation.

Pour stimuler la construction de logements

D'importantes nouvelles mesures dans le domaine du logement viennent s'ajouter aux mesures budgétaires annoncées en mai dernier et aux initiatives déjà introduites.

Voici en bref ces initiatives:

La taxe de vente frappant \$7 milliards d'achats annuels de matériaux de construction est ramenée immédiatement à 5 pour cent.

- La baisse s'applique par exemple aux briques et matériaux semblables, au bois d'oeuvre, au tuiles, aux planches murales, aux portes, fenêtres, vitres pour les bâtiments, aux fils électriques, au matériel de chauffage et de plomberie. Certains produits tels les matériaux de construction dont un propriétaire aurait normalement besoin pour des travaux de menuiserie, de réparation ou de finition sont aussi visés.
- On évalue à environ \$1,100, au taux actuel, le montant payé en taxe de vente sur les matériaux utilisés dans une habitation moyenne. Cette réduction représente une économie moyenne de \$650 par maison.

Les contribuables pourront imputer aux revenus provenant d'autres sources les amortissements sur les immeubles à loyers multiples mis en chantier entre le 18 novembre et le 31 décembre 1975.

Les frais d'entretien de terrains avant l'aménagement ne pourront pas être déduits des autres revenus, afin de les libérer plus rapidement pour la construction.

La taxe de vente sur le matériel de construction et les matériaux utilisés pour les réseaux municipaux de distribution d'eau est immédiatement supprimée.

On encourage l'épargne en vue de l'achat d'une maison en établissant un Régime enregistré d'épargne-logement, lequel permet de déduire \$1,000 par année, avec un maximum absolu de \$10,000; le montant retiré du régime est exempt d'impôt s'il sert à l'achat d'une maison, des principaux appareils ménagers et des meubles.

Le gouvernement a déjà annoncé le versement de subventions de \$500 à ceux qui se porteront acquéreurs de maisons neuves à prix raisonnable, au cours de la prochaine année.

Ces mesures viennent compléter les programmes actuels de la SCHL qui continueront d'être adaptés de façon flexible à la situation du logement.

«Je suis persuadé que l'ensemble des mesures annoncées ce soir et des dispositions proposées en mai dernier donnera l'impulsion nécessaire pour accroître à un rythme satisfaisant la quantité de logements dans le pays, et remplira l'engagement que nous avons pris de mettre un logement convenable à la portée de tous les Canadiens.»

Pour soutenir les investissements

Afin d'atténuer la pression des coûts sur l'industrie des transports, et renforcer les stimulants visant l'industrie de fabrication et de transformation qui ont contribué à l'accroissement de l'investissement, de la productivité et de l'offre:

La taxe de vente fédérale de 12 pour cent sur le matériel de transport, y compris les locomotives et les wagons, les camions lourds et autobus, et les aéronefs commerciaux, est levée immédiatement.

On retient, sans date d'échéance, l'amortissement sur deux ans des machines et du matériel neufs servant à la fabrication et à la transformation, qui devait expirer à la fin de 1974.

Pour réduire sensiblement l'impôt sur le revenu des particuliers

« . . . maintenir la croissance du pouvoir d'achat . . . protéger les familles canadiennes contre les effets négatifs de l'inflation sur leurs budgets. »

La réduction fiscale prévue dans le budget de mai pour 1974 est reprise et on propose un autre allègement important pour 1975:

Pour 1974, la réduction d'impôt de 5 pour cent instaurée en 1973 est maintenue et le dégrèvement minimal, porté de \$100 à \$150.

Pour 1975:

- la réduction de base passe à 8 pour cent;
- le dégrèvement minimal est porté à \$200;
- le dégrèvement maximal passe de \$500 à \$750.

Tous les contribuables profitent de ces modifications. L'impôt sera réduit en 1975-76 de \$615 millions, dont les deux tiers reviendront aux contribuables gagnant moins de \$12,000. En janvier, les salaires nets refléteront non seulement cette réduction et celle de 1974, mais aussi la diminution du taux d'imposition prévue par la loi sur les premiers \$500 de revenu imposable et l'indexation. Les variations du salaire annuel net en 1975 par rapport à 1974:

Contribuable célibataire

Revenu salarial	Hausse du salaire net
\$ 6,000	\$183
8,000	196
10,000	211
12,000	226
15,000	288
20,000	435
25,000	488
30,000	651

Contribuable marié, deux enfants de moins de 16 ans

Revenu salarial	Hausse du salaire net
\$ 6,000	\$214
8,000	229
10,000	250
12,000	271
15,000	291
20,000	459
25,000	540
30,000	622

Ces tableaux illustrent les effets conjugués de la réduction du taux sur les premiers \$500, de l'indexation et de la hausse du dégrèvement d'impôt fédéral par rapport aux barèmes de retenue à la source de 1974.

Les cotisations aux régimes d'assurance-chômage et de pensions du Canada ont été calculées aux taux actuels. Le salaire net est diminué des impôts fédéral et provincial, mais non des cotisations à des régimes d'avantages sociaux. On a utilisé, aux fins d'imposition provinciale, le taux le plus faible existant.

Pour protéger l'épargne

Mesures supplémentaires pour venir en aide aux Canadiens les plus touchés par l'inflation et protéger l'épargne de ses effets érosifs.

La proposition du 6 mai libérant de l'impôt la première tranche de \$1,000 de revenu d'intérêt est reprise pour 1974, et élargie en 1975 pour englober les dividendes d'entreprises canadiennes.

- Le revenu d'intérêt déductible comprend essentiellement l'intérêt versé sur les dépôts auprès des banques et des sociétés de fiducie, les créances hypothécaires, les Obligations d'épargne du Canada et autres titres obligatoires.
- De façon générale, les dividendes sont ceux normalement imposables versés par une société résidant au Canada, sauf si le contribuable en a le contrôle.

Une nouvelle exemption s'appliquera, à partir du 1^{er} janvier 1975, aux retraites versées par des régimes privés. Les premiers \$1,000 de revenu de retraite, autre que les prestations universelles versées par les gouvernements, sera exonérée d'impôt.

L'exemption actuelle accordée aux personnes âgées de 65 ans et plus sera maintenant transférable entre conjoints dans la mesure où l'un d'eux ne peut s'en prévaloir. La mesure entrera en vigueur en 1975, année où l'exemption sera de \$1,174.

Les récipiendaires de bonis payables au comptant sur les Obligations d'épargne du Canada pourront déclarer ces bonis comme revenu d'intérêt ou gain de capital.

AUTRES MESURES DU BUDGET DU 6 MAI

Le présent budget reprend, en modifiant dans certains cas, les autres propositions faites le 6 mai, dont voici les principales:

Surtaxe de 10 pour cent applicable aux bénéfiques des sociétés réalisés entre le 1^{er} mai 1974 et le 30 avril 1975.

Avancement du dernier paiement de l'impôt sur les sociétés au deuxième mois qui suit la fin de leur exercice, au lieu du troisième mois.

Réduction des provisions exemptes d'impôt des institutions financières, de 1 1/2 à 1 pour cent des avoirs admissibles de plus de \$2 milliards, à compter de 1974.

Taxes d'accise spéciales sur les véhicules à forte consommation, applicables immédiatement et à des taux supérieurs à ceux proposés en mai dernier:

- sur les voitures, le taux est fixé à \$20 à compter de la première tranche de 100 livres au delà du poids minimum de 4,500; à \$25 sur les 100 livres suivantes, et à \$30 sur chaque tranche de 100 livres subséquente.
- sur tous les canots automobiles, sauf ceux à faible puissance, et sur tous les avions particuliers, le taux est fixé à 10 pour cent.
- sur les grosses motocyclettes, le taux est de 5 pour cent.

Demande d'autorisation législative confirmant la suppression de la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures; la taxe a été supprimée en juillet en application de la Loi sur l'administration financière.

Augmentation immédiate des droits d'accise s'appliquant aux: alcools, équivalent à 24 cents sur la bouteille; vins, 6.5 cents sur la bouteille; cigarettes, 2 cents sur le paquet de 20; tabac, 15 cents sur la boîte d'une livre; et cigares, moins de 3 pour cent du prix de vente.

Autres réductions de la taxe de vente sur les véhicules de transport municipal et le matériel, sur les bicyclettes, les achats des centres de soins de jour et des cliniques, ainsi que certaines aides pour handicapés.

Stimulants accrus aux petites entreprises: la limite annuelle des revenus assujettis au taux d'impôt de 25 pour cent passe de \$50,000 à \$100,000 et le plafond cumulatif de \$400,000 à \$500,000.

Un contribuable aura le droit de cotiser au régime enregistré d'épargne-retraite de son conjoint en plus du sien, jusqu'à concurrence de son plafond de cotisation.

De nouvelles règles s'appliquent aux réorganisations de sociétés, au revenu d'origine étrangère, aux sociétés de personnes et à d'autres domaines, dans le cadre de la poursuite de la réforme fiscale.

Pour réduire les droits de douane

Des réductions tarifaires provisoires portant sur \$1 milliard de biens de consommation annuellement seront prolongées de deux ans, jusqu'au 30 juin 1976.

Les exemptions accordées aux touristes rentrant au Canada sont augmentées sensiblement: l'exonération trimestrielle permise après une absence de 48 heures passe de \$25 à \$50, et l'exonération annuelle passe de \$100 à \$150 après une absence minimale de 7 jours au lieu de 12.

**Pour de plus amples renseignements sur le budget:
Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573**

**Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:
Publications,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-7691**